



LE DÉPARTEMENT

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## 2 septembre 2024

### ÉDUCATION : LE DÉPARTEMENT SOUHAITE UNE BONNE RENTRÉE AUX 25 529 COLLÉGIENS DRÔMOIS

**La Présidente du Conseil départemental Marie-Pierre MOUTON et la vice-présidente en charge notamment de l'éducation et de la jeunesse, Véronique PUGEAT, se sont rendues dans trois collèges drômois ce lundi 2 septembre 2024 à l'occasion de la rentrée scolaire.**

Avec les vacances estivales qui se terminent, c'est la rentrée pour les **25 529** collégiens drômois. Collectivité en charge des collèves, le Département est pleinement engagé pour l'éducation et met tout en œuvre pour que les élèves puissent étudier dans les meilleures conditions. Pour l'année scolaire 2023-2024, le Département de la Drôme consacrera un budget de **62 M€** pour ses collèges, avec notamment **27 M€** pour la construction et la rénovation des bâtiments, **35 M€** pour l'équipement et le fonctionnement des établissements ou encore **700 000 €** d'aides à destination des familles (carte Top Dep'Art et bourses départementales).

#### **Des actions contre la chaleur au collège Europa à Montélimar**

Cette tournée de rentrée a débuté par un accueil des élèves au collège Europa de Montélimar avant une visite de l'établissement. Afin d'améliorer le confort des élèves et d'adapter l'établissement au changement climatique, le Département a réalisé cet été la première phase des travaux de desimpermeabilisation et de végétalisation de la cour du collège. Les travaux de cette première tranche ont consisté notamment à remplacer l'ancien revêtement par des matériaux drainants (béton bitumineux clair et pavés drainant) et des zones en copeaux de bois, installer du nouveau mobilier (tables, filets de détente, bancs et banquettes, structure d'escalade), et remettre en état les espaces verts existant. Pour garantir leur enracinement, de nouvelles plantations avec des essences locales adaptées seront réalisées à partir de cet automne. Le montant total de cette opération s'élève à **650 000 €**, financée en totalité par le Département.

En complément de ces travaux, au printemps 2024 le Département a installé des brasseurs d'air dans 11 salles identifiées comme les plus chaudes du collège. Après quelques mois d'utilisation, les professeurs et les élèves constatent une nette amélioration des conditions de travail et d'études. Pour la présidente du Conseil départemental Marie-Pierre MOUTON : **« Le Département met tout en œuvre pour que les élèves puissent étudier dans les meilleures conditions. Cette volonté se traduit entre autres par un ambitieux programme de rénovation des cours des collèges. Avec des investissements importants, le Département répond présent face aux enjeux de modernisation et d'adaptation des établissements au changement climatique ».**

#### **Le collège Denis BRUNET aux Jeux paralympiques**

La journée s'est poursuivie avec une visite du collège Denis BRUNET de Saint-Sorlin-en-Valloire. Dans le cadre de la labellisation « Génération 2024 », le collège s'est fortement mobilisé pour la promotion de la pratique sportive, des valeurs olympiques et de l'inclusion par le sport. Parmi les actions réalisées au cours de l'année scolaire 2023-2024, l'établissement a organisé une course solidaire contre les discriminations en lien avec APF France handicap. Grâce à la mobilisation du dispositif « Ma classe aux Jeux », une classe de 3<sup>e</sup> se rendra à Paris les 5 et 6 septembre 2024 pour assister aux épreuves de goalball, para-natation, basket fauteuil et para-athlétisme au Stade de France. Pour la réalisation de ce projet « Para 2024 », le collège a été soutenu financièrement par le Département. L'établissement a également bénéficié de l'action éducative « Toi, les Jeux et Paris 2024 » proposée par la collectivité.

### **Le Département en soutien des collèges privés**

En début d'après-midi, la Présidente du Conseil départemental s'est rendue au collège privé Notre Dame de Valence. En plus de son action pour les collèges publics, le Département soutient l'enseignement privé via plusieurs dispositifs. Conformément à la loi, une dotation de fonctionnement est attribuée à hauteur de 239 € par élève, ainsi qu'une dotation numérique (18€/élève), une dotation pour couvrir les charges de personnel (266€/élève) et un financement au titre de l'EPS pour 381 609 €.

Depuis de nombreuses années, le Département soutient de manière volontaire les investissements des établissements privés. Cette contribution est passée de 600 000 € en 2016 à **900 000 €** en 2024 pour répondre au besoin de modernisation de ces établissements. Le collège Notre Dame a été accompagné dans ce cadre pour la création d'un nouveau bâtiment à l'entrée de l'institut en 2016. Ce nouveau bâtiment a permis d'améliorer l'accueil des élèves, la sécurité avec une nouvelle cage d'escalier, et de refaire des salles de classes. Lors de sa visite, après avoir rencontré des élèves de 3<sup>e</sup>, la présidente du Conseil départemental a visité le chantier du nouveau complexe sportif. Cet équipement remplacera le gymnase actuel devenu vétuste.

En plus des aides à l'investissement, le Département a garanti les emprunts de l'établissement pour ces deux projets. Ce soutien supplémentaire proposé par le Département à tous les établissements du privé pour les projets qualifiés d'intérêt départemental permet souvent de finaliser les plans de financement et de concrétiser les projets. Les collèges privés bénéficient également des actions éducatives et du soutien pour les projets libres du Département. Pour l'année scolaire 2024-2025, le montant total consacré aux établissements privés atteint **4,7 M€**. Pour la présidente du Conseil départemental : **« Le Département est la collectivité de tous les collégiens. Nous accompagnons les établissements privés hors compétence notamment avec une aide à l'investissement et des actions éducatives « clef en main ». Les collégiens peuvent également bénéficier des avantages de la carte top'départ et des bourses départementales. »**